


- Légende**
Zones soumises à la remontée de nappe
- Nappe affleurante (profondeur inférieure à 0,5 m)
 - Nappe sub-affleurante (profondeur comprise entre 0,5 et 3 m)
 - Nappe plus profonde (profondeur comprise entre 3 et 5 m)
 - Périmètre des engagements de l'État (à titre d'information)

 Direction Départementale des Territoires
 Services Risques Énergie Construction Circulation
 Urbanisme et Prévention des Risques

BASSIN HOILLER LORRAIN
Remontée de nappe

Commune de SAINT AVOLD

Carte de la remontée de nappe (Étude 2022)
 et périmètre des engagements de l'État

Situation estimée nappe GTI scénario intégrant les prélèvements anthropiques connus
 et le déploiement des pompages de rabattement à long terme

Carte n° 1 annexée au PAC de maîtrise de l'urbanisme du 23 mai 2023

